

# LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 50 - Avril 2024



## Au sommaire

- *La fin de campagne de prophylaxie bovine*
- *La transhumance des ovins / caprins*
- *Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) - Passage au risque modéré*
- *Le GDS recrute !*

## La fin de campagne de prophylaxie bovine

Chaque année, les troupeaux des animaux de rente sont surveillés pour les maladies réglementées. Pour les bovins, il s'agit de l'IBR, la leucose et la brucellose et les analyses sont renouvelées chaque année pour tous.

Pour les petits ruminants seule la brucellose est recherchée et la recherche se fait tous les 3 ans pour les cheptels déjà qualifiés. **Ces analyses permettent aux cheptels**

d'être qualifié indemne ce qui permet de vendre les produits (viande et produits laitiers) mais aussi les animaux pour l'élevage.

### **Pour les bovins, la campagne de prophylaxie s'arrête au 30 avril.**

Les laitiers livrant en laiterie et indemne IBR sont testés sur le lait et les autres (autres laitiers et allaitants) doivent faire une prise de sang sur la totalité ou une partie des animaux.

### **Pour les petits ruminants la fin de la campagne est le 31 mai.**

Actuellement, en ce qui concerne les bovins, sur les **1883 prophylaxies prévues, 1321 sont validées et 79 ont été commencées mais non terminées.**

**170 interventions sont annulées car aucun animal présent et 314 n'ont toujours pas été commencées : Si vous êtes dans ce cas ou si vous l'avez commencée mais pas finie, n'hésitez pas à appeler votre vétérinaire.**

Pour les petits ruminants, **194 prophylaxies ont été réalisées sur les 758 prévues. 59 interventions sont annulés faute d'animaux et 505 n'ont pas commencé.**

**Attention, si vous ne réalisez pas cette prophylaxie, vous ne serez plus indemne de brucellose et tout mouvement (transhumance comprise) sera bloqué.**

N'oubliez pas que si vous possédez un atelier ovin et un caprin, la prophylaxie est à réaliser sur les 2 espèces.

**Enfin, pour les porcins, la prophylaxie se déroule sur une année civile et vous avez donc jusqu'au 31 décembre 2024 pour réaliser les prélèvements.**

*La prophylaxie doit être effectuée par votre vétérinaire sanitaire. ▲*

#### **PROPHYLAXIE BOVINE : Du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2024**

	<b>Ateliers allaitant ou laitier ne livrant pas de lait en laiterie Sur prise de sang</b>	<b>Atelier laitier livrant en laiterie Sur lait de tank</b>
<b>IBR</b> Indemne depuis 4 ans et plus	40 bovins de plus de 2 ans. Si moins de 40 bovins, dépistage sur tous les bovins de plus de 2 ans	1 analyse / an Commandée par le GDS
Indemne 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	Tous les bovins de plus de 2 ans	6 analyses / an Commandées par le GDS
En cours de qualification, En assainissement ou Non conforme	Analyses de sang individuelles sur tous les bovins de plus de 1 an <b>Avant fin 2027, tous les cheptels devront avoir une qualification indemne d'IBR !</b>	
<b>Brucellose</b>	20 % des bovins de plus de 2 ans, avec <b>un minimum de 10 bovins</b>	1 analyse / an Commandée par le GDS
<b>Leucose (tous les 5 ans)</b>	Cheptels à risques désignés par la DDPP (intradermo tuberculination)	
<b>Tuberculose</b>	Cheptels à risques désignés par la DDPP (intradermo tuberculination)	
<b>Varron*</b> Cheptels orientés	Tous les bovins de plus de 2 ans	1 analyse / an Commandée par le GDS
Cheptels aléatoires (selon tirage au sort)	20 % des bovins de plus de 2 ans	
<b>BVD</b>	Analyse sur prélèvement cartilage lors de la pose de la boucle	

\*Varron : Campagne de dépistage du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 mars 2024.

**Pour en savoir plus**



## La transhumance des ovins / caprins

Cette année 2024, la DDPP de l'Isère a délégué la gestion des transhumances ovins-caprins au GDS de l'Isère. Cela ne change pas les règles de déclaration : un document de demande d'autorisation de transhumance est à compléter et à renvoyer au GDS de l'Isère minimum **15 jours AVANT** la montée des animaux en alpage afin de vérifier toute les qualifications.

Le GDS de l'Isère validera ensuite cette demande d'autorisation. Si le document nous parvient après l'arrivée des animaux en estive ou bien si votre cheptel n'est pas indemne de Brucellose et à jour de ses prophylaxies, le GDS de l'Isère ne pourra valider votre demande de transhumance et le dossier sera transmis aux services de la DDPP de l'Isère.

**Deux types de documents sont téléchargeables :**

- **Autorisation de transhumance de l'Isère vers d'autres départements : [ici](#)**
- **Autorisation de transhumance de l'Isère vers l'Isère : [ici](#)**

Vous pouvez nous transmettre la demande d'autorisation, **au plus tard 15 jours avant de monter** :

- **Par mail** : gds38@reseaugds.com, ou bien
- **Par courrier** : GDS 38 – 145 Espace Trois Fontaines 38140 Rives



## Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

### Passage au risque modéré

Au 16 mars, la France recense un total de dix foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis la première détection dans une exploitation agricole le 27 novembre 2023. À titre de comparaison, 315 foyers étaient recensés à la même date l'an passé.

Au niveau européen, le virus a actuellement une faible incidence sanitaire dans les couloirs de migration ascendants traversant la France, tant sur le front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche), que sur le front est/sud-est (Europe centrale, Italie, Suisse).

**Ces éléments sanitaires favorables, résultant de la moindre circulation du virus en Europe et surtout de la campagne de vaccination inédite conduite avec succès par la France, conduisent aujourd'hui le ministère à abaisser le niveau de risque IAHP au niveau « modéré » à compter du 18 mars.**

La France était en niveau de risque « élevé » depuis le 5 décembre 2023.

**L'abaissement du niveau de risque rend possible, d'une part, la sortie des canards en parcours extérieur et, d'autre part, la sortie des autres volailles sans restriction.**

Pour en savoir plus



*recrute un(e)*

- **Technicien(ne)  
administrati(f/ve)**
- **Animat(eur/rice)  
de section**

[https://www.frgdsaura.fr/GDS\\_Isere](https://www.frgdsaura.fr/GDS_Isere)

Pour en savoir plus





Profitez  
de - 15%

Jusqu'au 1er JUIN

Poste solaire

145 ESPACE TROIS FONTAINES  
38140 RIVES  
09 74 50 85 85 /  
AGRODIRECT@AGRODIRECT.FR  
WWW.AGRODIRECT.FR



## FARAGO 38

VOTRE EXPERT EN HYGIÈNE

- DÉRATISATION - DÉSOURISATION
- DESTRUCTION NIDS DE GUÊPES, FRELONS
- ANALYSE D'EAU
- DÉSINSECTISATION
- NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

CONTACTEZ NOUS AU 09 74 50 85 85





Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



**GDS ISERE**

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | [gds38@reseauugds.com](mailto:gds38@reseauugds.com)

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)